

PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°3020-2013/ARR/DJA

du : 27/12/2013

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
DRH	1
DEPS	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrête modifié n° 2303-2012/ARR/DJA du 20 septembre 2012 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service, chefs de service adjoints de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration générale de la province Sud ;

Vu l'arrête modifié n° 2303-2012/ARR/DJA du 20 septembre 2012 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chef de service et chef de services adjoint de la province Sud ;

Vu le rapport n°2349-2013/ARR/DJA/SRA du 22/11/2013,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Aux alinéas 10 et 16 de l'article 24 de l'arrête modifié du 20 septembre 2012 susvisé, les mots : « Monsieur Heiarü PERRY » sont remplacés par les mots : « Madame Dania SCHAVITS ».

ARTICLE 2 : A l'article 24 de l'arrête modifié du 20 septembre 2012 susvisé, l'alinéa 17 est supprimé.

ARTICLE 3 : Le présent arrête sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressée.